

## SÉANCE DU 8 JUIN 2017

*L'an deux mil dix-sept le huit juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué par le Maire s'est réuni à la mairie en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Monique CADOT, Maire.*

*Présents : Laurent LEFEVRE, Isabelle SAUVE, Hugues GENDRY, Christine DE PONTFARCY, adjoints ; Mesdames et Messieurs Michel BELLIER, Sandrine HAMON, Thomas JEANNEAU, Anthony FOURNIER, Franck FOURNIER, Marie-Françoise BOURGEOIS, Franck GAUTEUR, Jean-Pierre GUAIS, Céline CHEVALIER, Emmanuelle CLAIRET, Colette SEYEUX conseillers municipaux, formant la majorité des membres en exercice conformément aux termes de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.*

*Excusés : Néant*

*Monsieur Jean-Pierre GUAIS a été élu secrétaire, conformément à l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales.*

---

Le compte rendu de la séance du 11 mai 2017 a été adopté à l'UNANIMITE.

---

### **2017053 – DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122-22 du CGCT**

**Présentation : Monique CADOT**

Déclaration d'intention d'aliéner :

2017-013 – Parcelle AB 406 – La Gourderie : la commune fait valoir son droit de préemption.

2017-014 – Parcelle AC 319 – 1 rue des Tilleuls : la commune ne fait pas valoir son droit de préemption.

**Le Conseil Municipal PREND ACTE de ces décisions**

### **2017054 – CONSTRUCTIONS DE VESTIAIRES SPORTIFS – Attribution du lot n° 3**

**Présentation : Isabelle SAUVE**

Par délibération du 15 décembre 2016, le Conseil Municipal a autorisé le lancement de la consultation d'entreprises pour la construction de vestiaires sportifs.

L'avis d'appel public à concurrence a été envoyé aux journaux légaux le 23 février 2017 et le dossier de consultation a été mis sur la plateforme de dématérialisation à cette même date, pour une remise des offres le 21 mars 2017 à 12 heures. Le mode de consultation est la procédure adaptée, en application du code des marchés publics.

Après ouverture des plis et après vérification de l'ensemble des offres remises, l'analyse est effectuée selon les critères fixés dans le règlement de consultation, à savoir :

- Valeur technique : 40 %
- Prix des prestations : 50 %
- Délai : 10 %

Le lot n° 3 n'a pas été attribué. Une nouvelle consultation a été lancée en procédure adaptée, pour ce lot. Deux offres ont été remises : entreprise DEMY et entreprise GEORGEAULT.

Au regard du rapport d'analyses des offres, il vous est proposé de retenir l'entreprise DEMY, pour un montant de 24 498,00 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE :

- RETIENT la proposition ci-dessus et ATTRIBUE ainsi le marché ;
- AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer le marché correspondant et toutes pièces afférentes à la présente décision.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice 2017.

## **2017055 – ECLAIRAGE PUBLIC rue des Forges – Convention avec Territoire d’Energie**

**Présentation : Hugues GENDRY**

M. Gendry présente au Conseil Municipal l’estimation sommaire du projet d’éclairage public, rue des Forges. Il précise qu’à ce niveau d’instruction du dossier, les montants mentionnés ci-dessous sont communiqués à titre indicatif. Les éléments détaillés seront transmis ultérieurement après une étude approfondie de l’opération. Territoire d’Energie propose à la commune de réaliser ces travaux aux conditions financières suivantes :

### Eclairage public

Estimation HT des travaux	Participation de la commune (75 % du montant HT)	Frais de maîtrise d’œuvre 4 %	Montant total à la charge de la commune
4 580,00 €	3 435,00 €	183,20 €	3 618,20 €

Territoire d’Energie finance cette opération à hauteur de 25 % du montant HT, selon les modalités définies par son Comité Syndical. Le solde du montant HT ainsi que les frais de maîtrise d’œuvre constituent la participation à la charge de la commune. La Taxe sur la Valeur Ajoutée ainsi que le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) seront pris en charge et récupérés par Territoire d’Energie.

Il est rappelé que cette estimation reste conditionnée au choix des fournitures opéré par la commune.

A la clôture de l’opération, Territoire d’Energie communiquera la participation calculée au coût réel des travaux. Le versement de celle-ci interviendra à réception du titre émis par le Syndicat.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE :

1° d’approuver le projet et de contribuer aux financements proposés par Territoire d’Energie selon le choix arrêté ci-dessous :

- Application du régime général : à l’issue des travaux, versement de la participation correspondant aux travaux d’éclairage public ; montant : 3 618,20 €

2° d’inscrire à son budget les dépenses afférentes dans la section correspondant à son choix.

3° d’autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer le projet de convention à intervenir entre les deux collectivités.

## **2017056 – DECISIONS MODIFICATIVES AUX BUDGETS**

**Présentation : Laurent LEFEVRE**

### **Budget Principal – Cession rue des Forges**

Compte	Libellé	Budget Primitif	D.M. 1	Total
<b>Section Fonctionnement :</b>				
D 675	Valeur comptable des immo cédées	0	11 750,13 €	
R 775	Produit des cessions d’immobilisations	0	2 760,00 €	
R 776	Différence sur réalisations		8 990,13 €	
<b>Section Investissement :</b>				
D 192	Moins-value sur immobilisation	0	8 990,13 €	
D 2111	Terrain La Gourderie	0	2 760,00 €	
R 21318	Autres équipements publics	0	10 700,13 €	
R 2135	Installations générales	0	1 050,00 €	

### Budget Principal – Aide au ravalement des façades

Compte	Libellé	Budget Primitif	D.M. 1	Total
<b>Section Fonctionnement :</b>				
D 6574	Subvention façade	0	312,86 €	
D 022	Dépenses imprévues	14 311,02 €	- 312,86 €	

### Budget Principal – Scolarisation CLIS Château-Gontier

(454 € par élève \* 3 élèves scolarisés)

Compte	Libellé	Budget Primitif	D.M. 1	Total
<b>Section Fonctionnement :</b>				
D 6558	Participation frais de scolarité	910,00 €	452,00 €	
D 022	Dépenses imprévues	14 311,02 €	- 452,00 €	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, ADOPTE à l'UNANIMITE. Ces décisions modificatives ne changent en rien l'équilibre général du budget.

- Arrivée de Marie-Françoise BOURGEOIS et Colette SEYEUX -

### COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS

#### 2017057 - COMMISSION « GESTION DE L'ESPACE »

Présentation : Laurent LEFEVRE

#### 2017057a - Révision du PLU : orientations – projet d'aménagement et de développement durable

##### Présentation du PADD et choix d'un scénario.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE de retenir le scénario 4 en termes de développement démographique à savoir : poursuite de la tendance courte (+ 1,2 %/an) \* 255 logements à créer \* 19 logements en renouvellement urbain \* besoin de 9,8 ha en extension à vocation habitat dans le cadre compatible avec le SCOT et dans une logique de renforcement des pôles.

#### 2017057b - Renouvellement tracteur-tondeuse

Quatre concessionnaires ont été sollicités :

	MARQUE	PUISSANCE	GARANTIE	PRIX TTC	REPRISE	REPORT
Ets ROMET	ISEKI	39cv	3	23 280,00 €	3 500,00 €	19 780,00 €
Ets BREILLON BERTRON	John Deere	33cv	4	29 880,00 €	5 000,00 €	24 880,00 €
Ets BOUVIER	Shiboura	33cv	1	29 943,60 €	2 000,00 €	27 943,40 €
Ets ESPACE EMERAUDE	Kubota	37cv	2	29 880,00 €	4 000,00 €	25 880,00 €

Après étude des différents devis, nous vous proposons de retenir l'offre des Ets ROMET d'un montant de 23 280 € pour l'achat d'un tracteur ISEKI et la revente du tracteur John Deere pour 3 500 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, ADOPTE à l'UNANIMITE et AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à la présente décision.

Les crédits seront inscrits au budget de l'exercice concerné.

### **2017057c - Programme Voirie 2017**

Quatre entreprises ont répondu à la consultation pour la voirie 2017.

	PIGEON	EUROVIA	SECHE	CHAZE
Parking du Stade	18 442,44	21 697,20	24 207,96	22 646,40
Station d'épuration	12 148,70	12 529,20	11 818,32	11 744,40
Rue du Pont Neuf	15 595,42	19 386,00	18 081,60	23 694,00
Total TTC	46 186,56	53 612,40	54 107,88	58 084,80

Sur proposition de la Commission, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE :

1° DECIDE de retenir l'entreprise PIGEON,

2° AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives au marché et afférentes à la présente décision.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'exercice 2017.

### **2017057d - Remplacement Porte du Manoir**

Il vous est proposé de confier à l'entreprise « Au charme du bois » le remplacement de la porte du Manoir (salle de réunion) pour un montant de 2 452,80 € TTC.

### **2017057e - Dossier PAVE**

La commission ayant pris connaissance plus en détail du dossier PAVE (Place de l'église), nous y travaillerons ultérieurement.

### **2017057f - Aide communale à la rénovation des façades : cahier des charges**

Dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat, la Communauté de Communes du Pays de Craon et la Région des Pays de la Loire ont décidé d'accorder des subventions pour le ravalement des façades.

Pour revaloriser le centre-bourg et le rendre encore plus agréable à vivre, le conseil municipal a souhaité accompagner cette mesure en octroyant une aide pour des travaux de façade visible de la voie publique.

La commission propose d'attribuer une aide communale selon le cahier des charges annexé à la présente délibération, pour un maximum de 10 % du montant des travaux TTC, plafonné à 400 €, pour une période de 10 ans. Une seule demande par immeuble par période de 10 ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE :

1° ACCEPTE la proposition ci-dessus,

2° AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à la présente décision.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'exercice 2017.

Merci à Franck Fournier de participer à la **commission Site Internet**.

## **2017058 – COMMISSION « ENFANCE-JEUNESSE »**

**Présentation : Christine DE PONTFARCY**

### **Groupe scolaire Maurice Carême - Clôture :**

Afin d'assurer la sécurité de l'établissement, la clôture de l'école chemin de la cure ainsi que les portails seront mis aux normes (subvention du F.I.P.D. 4779 €).

Deux artisans ont répondu au dossier de consultation :

- TRAM TP pour un montant de 10939,13 € HT soit 13126,96 € TTC
- JF ROLLAND pour un montant de 11391,58 € HT soit 13325,49 € TTC

La commission propose de retenir la clôture en panneaux rigides 3 couleurs afin d'harmoniser l'ensemble. Et, de réaliser l'abattage et le dessouchage de la haie en interne (coût environ 450 €) ce qui porte les devis à :

- TRAM TP : 9484,1 € HT soit 11380 € TTC
- JF ROLLAND : 9669,58 € HT soit 11603,50 € TTC

La commission propose de retenir JF Rolland. Les travaux seront effectués pour la rentrée scolaire de septembre 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, ADOPTE à l'UNANIMITE et AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

### **Groupe scolaire Maurice Carême - Informatique :**

Après échange avec un animateur informatique de l'inspection académique et les enseignants, il apparaît que la proposition faite par TSI est cohérente en terme technique. Différents points ont pu être abordés :

- références de vidéo projecteur interactif
- nécessité d'installer le vidéo I sur mur non vibrant
- nombre de prises par classes , localisation...
- possibilité d'installer la baie de brassage dans le local technique ou dans la salle des professeurs.

Le dossier de consultation peut ainsi être réalisé et envoyé à plusieurs entreprises (T.S.I, Electro-système, ALT informatique Fromentières, ...)

Par ailleurs une subvention pourrait nous être accordée dans le cadre de « l'appel à projets émis par l'état, au titre des investissements d'avenir, destiné à soutenir le développement de l'innovation numérique pour l'éducation dans les écoles des communes rurales ». La subvention de l'Etat couvre 50% du projet global et est plafonnée à 7000 €. Une première phase de dépôt de dossier est prévue pour le 30 septembre 2017.

Les enseignants rédigent leur projet pédagogique afin de préparer un dossier de demande de subvention.

### **Maison des loisirs – travaux**

Pour la réfection des sols de la salle Alain Gerbault et de la salle d'accueil, deux entreprises ont été consultées :

- Entreprise Manceau : 7993,75 € HT soit 9592,5 € TTC
- Atout carreaux : 7 953,00 € HT soit 9 543,60 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE, DECIDE de confier les travaux à l'entreprise Atout Carreaux, pour un montant de 7 953 € HT soit 9 543,60 € TTC.

### Questions diverses

✓ T.AP. : Orientation du conseil municipal

Une réflexion est engagée par les communes du territoire de la communauté de communes du pays de Craon pour une décision éventuelle d'uniformisation en lien avec les communes, les conseils d'écoles, et l'Inspection Académique. Outre l'aspect organisationnel, l'intérêt de l'enfant doit rester au cœur de la réflexion.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, s'oriente sur la semaine de quatre jours d'école, à compter de la rentrée scolaire 2017.

✓ Recrutement directeur ALSH : Nicolas Foubert

✓ Recrutement A.T.S.E.M. : Aurore Jacquemin

✓ Date des conseils des écoles :

- Mardi 13 juin conseil d'école maternelle
- Vendredi 16 juin conseil d'école élémentaire

✓ Constitution du groupe de travail pour le site de la commune :

Franck Gauteur : commission culture et sport

Emmanuelle Clairret : commission enfance-jeunesse

### COMPTE RENDU de la réunion du SIAEP du 2 mars 2017

Présentation : Monique CADOT

**Le Conseil Municipal prend ACTE du compte-rendu de réunion.**

### QUESTIONS DIVERSES

Présentation : Monique CADOT

1. **Echanges** sur le courrier adressé par « les parents élus au conseil des écoles maternelle et élémentaire » à Monsieur l'Inspecteur d'Académie, en date du 22 mai 2017 : décision de fermeture de la 4<sup>ème</sup> classe de l'école maternelle
2. **Planning des permanences** aux élections législatives des 11 et 18 juin 2017
3. **Entretien des chemins pédestres** le 24 juin 2017
4. **Assemblée plénière à la Communauté de Communes** le 19 juin 2017 – Co-voiturage.
5. **Assemblée Générale de l'ESQ Basket** le 16 juin 2017 à 20 h
6. **Gala de danse** le 17 juin 2017 à 20 h 30
7. **Photos du 4L Trophy** – Remerciements des deux étudiants

**Il n'y a plus de questions diverses, la séance est levée à 23 heures.**